

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 08 février 2024

REGLEMENT DE LA GARDERIE MUNICIPALE

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 01 février 2024

Nombre de membres en exercice : 22

Quorum : 11

Secrétaire de séance : Patricia FOUGERE

Étaient présents (20) ou représentés (1) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, ,
Bénédicte BORREL représentée par Gérard CHEVRIER DOUSSET, Jean-Paul BOUVIER, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE *représenté par Valérie ROUX*, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, *Sophie PICOT*, Alexandra PIRON, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD,

Étaient absents ou excusés (2) :

Xavier Dubois, Julie DURIEZ

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De modifier le règlement de la garderie municipale conformément à la proposition ci-annexée

Fait à Orcet le : 13 février 2024

Signé le : 13 février 2024 à Orcet

Publié le : 13 février 2024

Transmis le : 13 février 2024

Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.